

BNI *news*

N°41
MAI 2012

Votre bulletin interne d'information



BIENTOT LA FETE
DES MERES ET DES PERES !



- **Dossiers** : La Bourse : définition et caractéristiques
- **DCPR en action** : La bni s'installe au sim bank 2012
- **Spot sur...** : Plan Epargne Logement BNI

D É M A R C H E Q U A L I T É



Christine Djibril

A la BNI, la **satisfaction** de nos clients constitue une priorité !

www.bni.ci

Financer pour développer



BIENTOT LA FETE DES MERES ET DES PERES !

« Dieu ne pouvait être partout, alors il a créé les mères. »

Citation yiddish

« L'Amour d'un Père est plus haut que la montagne. »

Citation japonaise

Moment de joie et de complicité pour les Mères et les Pères qui sont célébrés ensemble de manière exceptionnelle pendant ce mois de juin. En effet, cette année, nous célébrerons la fête des Mères et des Pères les 03 et 17 juin. Signe Divin pour marquer la complémentarité de ces deux êtres exceptionnels.

Dans cette dynamique de fête, l'honneur revient à la Direction Générale et au Département Communication et Marketing de la BNI de rendre un hommage à tout le personnel pour son implication dans la pérennité de notre institution et son esprit de famille.

A l'ensemble du Personnel de la BNI, bonne fête des Mères et des Pères !

BNI ACTU' vous propose un voyage en images de sa participation aux différentes présélections de MISS CI 2012.

La rubrique **SPOT SUR...** présente ce mois-ci le premier produit des solutions d'épargne **PLAN EPARGNE LOGEMENT (PEL)**.

Bonne lecture et rendez-vous le mois prochain !

La Rédaction

La photo du mois



Sommaire

DOSSIER DU MOIS	4-6
DCPR EN ACTION.....	6
SPOT SUR.....	7
LA PAROLE AUX CLIENTS ...	7
LA VIE ET L'AVIS DES AGENTS	8

Directeur de publication :

Eugène KASSI

Rédacteur en Chef :

Maya AKRE WATANABE

Rédacteurs :

Léa TANOHYAO,
Check DIARRA,
Aline NDAKPRI,
Sita KONE,
Tardy KOUASSI BLE,
St Rémi TCHIMOU,
Geneviève ALLE,
Donatien EFFOLI

I LA BOURSE : DEFINITION ET CARACTERISTIQUES

1. Définition

Une Bourse est un marché où les acheteurs et les vendeurs de valeurs mobilières se rencontrent afin de négocier ensemble; c'est aussi un lieu où les prix sont fixés en fonction de l'offre et de la demande. La Bourse est appelée également le marché secondaire où se négocient les titres ayant déjà fait l'objet d'émission sur le marché.

Sur les Bourses, on négocie des actions ordinaires et privilégiées, des droits et des bons de souscription, des options cotées et des contrats à terme, des fonds négociés en Bourse (FNB), des fiducies de revenu et quelques obligations convertibles. Certaines Bourses américaines et européennes négocient des obligations et des débentures tout comme des actions. Sur une Bourse, la liquidité est essentielle pour son bon fonctionnement. En effet, la facilitation de la sortie permet d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs et explique pourquoi les sociétés de capital-risque souhaitent que les entreprises dans lesquelles elles ont investi s'introduisent en Bourse. Une Bourse liquide se distingue par :

- Des opérations nombreuses ;
- Un faible écart entre les cours acheteur et vendeur ;
- De faibles fluctuations de cours d'une opération à l'autre.

Durant les heures de négociation, les Bourses reçoivent des milliers d'ordres d'achat et de vente de partout, et même de l'étranger. Dans le passé, le parquet de la Bourse était le lieu où se concentrait toute la négociation d'actions, cependant, depuis peu, on a tendance à adopter des systèmes de négociation informatisés.

À l'heure actuelle, la propriété d'une Bourse peut être de deux types. Le premier type est la forme initiale de Bourse sans but lucratif à laquelle adhèrent, en achetant un siège, les maisons de courtage qui veulent être membres. Le deuxième type de Bourse est celui d'une société fermée à but lucratif détenue par des actionnaires. La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières est une société à but lucratif, et les maisons de courtages en sont également des actionnaires. Chaque Bourse impose ses conditions quant à l'accès à ses installations. Les exigences portent notamment sur le capital jugé nécessaire pour exercer ses activités, sur

le personnel clé (administrateurs, dirigeants et employés traitant avec le public) et sur la réussite aux cours prescrits éventuellement. Notons que le public peut participer à la propriété des sociétés membres.

2. Les caractéristiques de la Bourse

- La Bourse est un lieu d'épargne : les investisseurs ayant une capacité d'épargne positive peuvent devenir les actionnaires des entreprises privées ou devenir les créanciers de ces sociétés et des collectivités publiques. Ils peuvent investir en s'orientant sur le marché dit secondaire sur lequel sont négociés les titres déjà émis. A ce titre, la Bourse permet la mobilisation de l'épargne et partant, une meilleure allocation des ressources vers les projets d'investissements les plus profitables. En facilitant l'accès à l'épargne, les Bourses rendent possibles de nouveaux investissements et améliorent donc la rentabilité des investissements.
- La Bourse permet la gestion du risque : La Bourse permet de transférer le risque par le biais des négociations d'actions et d'obligations. Elle permet également aux investisseurs (entreprises, actionnaires, créanciers...) de se protéger du risque (risques de change, de taux, de crédit, de baisse des cours...) par l'utilisation de produits dérivés : les Swaps, les Forwards, les contrats à terme, les options.
- La Bourse est un indicateur économique :

les cotations effectuées à la Bourse permettent de mesurer la valeur attribuée par le marché à une entreprise, une matière première ou à une créance dans le temps. Les cours permettent donc de suivre l'évolution du prix de produits et l'évolution générale de la situation économique d'un pays. La Bourse est le « baromètre » de l'économie.

3. Les sources de revenu des Bourses

Les sources de revenu des Bourses servent à régler leurs charges d'exploitation et leurs frais promotionnels. Ces sources de revenu comprennent :

- Les frais d'opération prélevés pour chaque ordre exécuté en Bourse ;
- Les droits que les sociétés paient pour l'inscription de leurs titres à la cote ;
- Les droits que les sociétés paient chaque année pour le maintien de leur inscription à la cote ;
- Les frais que les sociétés paient, après leur inscription à la cote, relativement à toute modification apportée à la structure de leur capital; et
- La vente de données boursières passées ou actuelles.

4. Fonctionnement des Bourses

Les acheteurs et les vendeurs passent leurs ordres de Bourse par le biais d'un intermédiaire financier (banque, société de gestion, conseiller financier,...) qui transmet ceux-ci à la Bourse. La multiplication des opérations est rendue possible grâce à la dématérialisation des titres.



> Les sources de revenu des bourses

Les transactions ont lieu grâce aux systèmes informatiques développés par les sociétés de Bourse comme NYSE, Euronext ou le London Stock Exchange. La vocation de ces sociétés est de gérer et d'assurer le bon fonctionnement du marché, ainsi que de garantir collectivement les opérations vis-à-vis des investisseurs. Les Bourses étaient, à l'origine, des sociétés mutuelles possédées par les courtiers. Ainsi, le New York Stock Exchange est créé le 17 mai 1792 par 24 courtiers. De plus en plus, les Bourses tendent cependant à être elles aussi introduites en Bourse. Euronext est ainsi coté sur la place de Paris et, est le résultat d'un processus de fusion entre différentes Bourses européennes puis avec le New York Stock Exchange aux États-Unis.

5. Les Bourses dans le monde

Il existe au total plus de 80 Bourses réparties dans plus de 60 pays. D'habitude, on peut évaluer de façon assez précise l'économie d'un pays d'après l'importance et l'organisation de ses Bourses. L'Amérique du Nord en compte

N°	Bourses	Capitalisation boursière (en millions de Dollars)
1	Groupe New York Stock Exchange	15 650 832
2	Bourse de Tokyo	4 330 921
3	Euronext	4 222 679
4	NASDAQ	4 013 650
5	Bourse de Londres	3 851 705
6	Bourse de Shanghai	3 694 348
7	Bourse de Hong Kong	2 654 416
8	Groupe TSX du Canada	2 186 550
9	Deutsche Börse d'Allemagne	2 105 198
10	Bourse de Bombay	1 891 101

10, l'Europe, plus de 35, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale, 10, et le reste est réparti entre l'Afrique, l'Asie et l'Australie.

La World Federation of Exchanges rapporte que la Bourse de New York (NYSE) est la plus grande Bourse du monde en 2011 sur le plan de la capitalisation boursière nationale - une mesure de la valeur globale de la Bourse à ce moment-là.

A suivre dans le prochain BNI News, le rôle et le fonctionnement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Tardy KOUASSIBLE
vkouassible@bni.ci

LE CONTRAT DE BAIL PROFESSIONNEL (2^{ème} PARTIE)

Dans cette publication, nous entamons la deuxième et dernière partie de notre thème consacré au contrat de bail professionnel. Ainsi, on s'intéressera :

- aux contraintes du bail professionnel ;
- au renouvellement du bail professionnel ;
- à la résiliation du bail professionnel.

■ A quelles contraintes le bail professionnel me soumet-il ?

Si je suis le bailleur, je dois notamment :

- Supporter toutes les grosses réparations si elles sont urgentes et nécessaires (fosses septiques et des puisards, voûtes, poutres, gros murs, toiture, murs de soutènement, murs de clôture)
- Diminuer le montant du loyer en proportion du temps pendant lequel le locataire ne peut pas jouir des lieux loués, du fait des grosses réparations que j'ai (bailleur) entreprises ;
- Obtenir l'accord du locataire avant d'effectuer des modifications ;

- Protéger le locataire des troubles et empêcher que des personnes qui dépendent de moi ou mes ayants-droits ne le gêne ;

- Accepter de poursuivre le bail, en cas de décès du locataire, avec son conjoint ou ses ascendants ou descendants en ligne directe, qui me le demandent. Cette demande doit être faite dans un délai de trois (03) mois à compter du décès.

Si je suis le locataire, je dois notamment :

- Payer le loyer comme convenu (montant, délai, mode de paiement) ;
- Utiliser les locaux pour la destination prévue. La Loi autorise le Locataire d'exercer des activités connexes à l'activité prévue pourvue qu'elles soient du même domaine et que le Bailleur soit prévenu de manière expresse, ce dernier peut s'y opposer en justifiant son refus ;
- Effectuer les réparations d'entretien

(dégradations ou pertes dues à un défaut d'entretien).

■ Comment me maintenir dans les locaux au terme du contrat ?

Il ne faut surtout pas attendre que la date d'échéance approche pour réagir !

Si votre contrat est à durée déterminée et que vous avez respecté le contrat de bail et exploité l'activité convenu pendant une durée minimale de deux (02) ans, alors, vous devez au plus tard trois (03) mois avant la date de fin de bail, adresser un courrier avec accusé de réception au Bailleur pour lui indiquer que



> Le contrat de bail professionnel

vous avez droit au renouvellement de votre bail.

Si votre contrat est à durée indéterminée, le cas du renouvellement ne se pose pas en principe !

Il peut toutefois se trouver que le Bailleur exige votre départ. Dans un tel cas, si vous avez respecté le contrat de bail et exploité l'activité convenu pendant une durée minimale de deux (02) ans, vous devez adresser un courrier avec accusé de réception au Bailleur, avant la date à laquelle il vous demande de quitter les lieux.

Il faut toutefois bien retenir que si votre Bailleur tient absolument à vous faire quitter ses locaux, il le peut ! En effet, la loi le lui permet à condition de vous verser une somme

d'argent dite «indemnité d'éviction». Cette somme est fixée par le Bailleur et le Locataire, à défaut d'accord, elle le sera par le juge.

Dans certains cas par contre, le Bailleur est autorisé à ne pas renouveler le bail sans reverser au Locataire une indemnité d'éviction.

Ce sera le cas si le Locataire ne respecte pas ses engagements ou cesse son activité ou si le Bailleur envisage une destruction des locaux en vue de les reconstruire.

■ Qu'en est-il de la résiliation du bail professionnel ?

Il faut essentiellement retenir que les Parties peuvent décider en cours de contrat, d'un commun accord de mettre un terme au bail.

Dans ce cas, il n'y a aucun problème particulier sauf à consigner par écrit que le Locataire ne reste rien devoir au Bailleur. Mesure de précaution !

Mais si l'une des parties excédée par les agissements de l'autre souhaite mettre un terme au bail, dans ce cas, seul le juge décidera et en général c'est une procédure qui est longue ! Un bon arrangement vaut mieux qu'un procès.

RETENONS :

Ne plus dire « bail commercial »
Mais plutôt « bail professionnel »

L.YAO TANO (Lea.tanoh@bni.ci)
Direction Juridique et du Contentieux

DCPR en action

LA BNI S'INSTALLE AU SIM BANK 2012



> L'équipe BNI au SIMBANK

La 4ème édition du Salon de la Monétique et des Services Bancaires, s'est tenue du 24 au 26 Avril 2012 au Centre CRRAE-UEMOA Abidjan-Plateau autour du thème : « Banques ivoiriennes, objectif relance économique ».

Cette traditionnelle rencontre autour de la carte bancaire et des systèmes modernes de paiement a connu, cette année, une innovation majeure du fait de la BNI par le déploiement sur les lieux du salon de deux terminaux de paiements automatiques mais aussi et surtout par la Démonstration des systèmes de paiement FONET et des GABs de change dont elle est le précurseur sur la place.

FONET et Guichet Automatique de change, parlons en : le FONET est une innovation

technologique de paiement unique en son genre en Côte d'Ivoire, qui consiste tout simplement à remettre, après les vérifications d'usage relatives aux paiements aux guichets, une carte à bande magnétique sur laquelle est gravée le montant de retrait espèce du client qui, effectuée en toute autonomie et discrétion son opération. Il n'y a par conséquent plus de manipulation d'espèces à la caisse et plus de risque d'erreur de caisse tout en réduisant la durée des opérations

de caisse. Le Guichet de Change quant à lui permet d'obtenir de la devise locale (F CFA) après y avoir déposé des Euros(€) ou des Dollars(USD) ; l'opération inverse n'étant pas encore possible pour l'heure.

La monétique demeure un important paramètre de la qualité des services bancaires de par sa capacité à réguler l'affluence aux guichets des banques, la mise à disposition rapide de liquidités à la clientèle et la sécurisation des transactions financières et commerciales. De quoi renforcer l'attrait de la BNI et l'intérêt du public pour le développement de la monétique au sein de notre institution. C'est pourquoi un grand effort de promotion et de vulgarisation est mené sans relâche.

Fort de son impact, sa touche novatrice et

de son efficacité aux côtés des structures bancaires dans le monde, la monétique propose, aujourd'hui, aux banques Africaines, des solutions de gestion performantes d'envergure et évolutives.

Notons qu'à la cérémonie de clôture, la BNI a reçu un diplôme de participation des mains du Ministre des NTIC, M. KONE Bruno, himself.

C'est pourquoi, nous retenons, à la sortie de ce salon qu'aujourd'hui, la carte magnétique se positionne comme l'un des produits majeurs de l'émergence du secteur bancaire.

Nous saluons le groupe de gestion de la participation de la BNI au SIMBANK 2012, qui a puisé son énergie et bâti son efficacité dans la foi en l'avenir d'un secteur bancaire en plein essor, et de la BNI en particulier avec pour ambition de devenir la vitrine du nouveau économique d'une Côte d'Ivoire orientée résolument vers la recherche permanente de l'excellence.

A l'année prochaine pour une nouvelle célébration de la monnaie électronique.

Rendez-vous le mois prochain pour de nouvelles actions de la DCPR !

TCHIMOU Saint Rémi

Après la présentation de notre gamme de solution de bancassurance, nous poursuivons notre randonnée à compter de ce mois avec les solutions d'épargne pour les particuliers : le Plan Epargne Crédit (PEC) et le Plan Epargne Logement (PEL). Pour ce mois, le spot est mis sur le Plan Epargne Logement (PEL).

PLAN EPARGNE LOGEMENT BNI (PEL)

Avec le Plan Epargne Logement de la BNI ...
... Epargnez à votre rythme et devenez propriétaire de votre maison »

Qu'est ce que le PEL BNI ?

Le Plan Epargne Logement de la BNI est une solution d'épargne, qui vous permet au terme de la phase d'épargne, de bénéficier d'un prêt immobilier à un taux préférentiel. Vous disposerez ainsi de sommes conséquentes pour financer vos projets de construction, d'extension, de réparation ou d'amélioration de votre logement.

A qui s'adresse le PEL BNI ?

A tous les clients de la BNI, salariés et titulaires d'un compte chèque.

Comment souscrit-on au PEL BNI ?

Rendez-vous dans l'agence BNI la plus proche ! Renseignez un contrat et effectuez un virement initial de 100.000 FCFA à l'ouverture du compte PEL.

Quels sont les avantages du Plan Epargne Logement de la BNI ?

Constituez une épargne à votre rythme

- Ouvrez un compte PEL avec un virement initial minimum de 100.000 FCFA ;
- Effectuez des virements mensuels minimum de 25.000 FCFA ;
- Cotisez pendant 36 mois minimum ;
- Bénéficiez d'un taux de rémunération de 3,5% l'année de votre épargne ;
- Profitez d'une rémunération supplémentaire de 1,5% au terme de la phase d'épargne si votre contrat fonctionne normalement ;

Vous pouvez ainsi épargner jusqu'à 5.000.000 FCFA.

Obtenez un prêt pour le financement de votre projet immobilier

- Bénéficiez d'un prêt pour le financement de votre projet immobilier à un taux préférentiel, à la fin de la phase d'épargne ;
- Empruntez jusqu'à 3 fois le montant de votre épargne ;



"Avec la BNI, mon projet immobilier prend forme !"

> PLAN EPARGNE LOGEMENT BNI (PEL)

- Remboursez sur une durée maximum de 15 ans ;

Vous pouvez ainsi emprunter jusqu'à 15.000.000 FCFA, dans la limite de votre quotité cessible.

Check O. Diarra
Département Communication et Marketing

La parole aux clients

PLAN EPARGNE LOGEMENT (PEL)



> Agence BNI Abengourou

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis M. YAO KOUAKOU MOREL, responsable local de TKGS, distributeur agréé ORANGE-CI. A titre personnel client BNI Abengourou et pour la structure BNI Prestige.

Que pensez-vous des services de la BNI ?

En terme de prestations, nous n'avons rien à signaler tant au niveau de TKGS qu'à notre propre niveau. Les services sont personnalisés. Les agents sont disponibles et accessibles. Le travail en réseau est un avantage considérable. Les frais de tenue de comptes sont assez abordables. Le seul bémol, c'est surtout la lenteur lors des retraits déplacés. Il faut aussi noter que le fait que les agences de l'intérieur n'ouvrent pas le samedi, cela cause des désagréments lorsque nous devons faire des opérations à Abidjan ce jour.

Connaissez-vous notre Plan Epargne Logement ?

Oui, nous connaissons le Plan Epargne Logement. Il nous a été présenté par M.

PONOU dès notre entrée en relation.

Qu'en pensez-vous ?

Nous pensons que le PEL est une très bonne initiative. En ce sens qu'il permet au client d'épargner à son rythme et selon ses capacités financières. Au terme du contrat, nous avons une épargne consistante. En sus, nous bénéficions d'un appui de la BNI pour la réalisation de notre projet immobilier. Nous souhaiterions que la BNI personnalise ce produit afin qu'une frange de la population puisse cotiser d'avantage et bénéficier d'une aide pouvant atteindre cinq fois l'épargne constituée.

Merci monsieur, merci d'avoir choisi la BNI !

Agenda

Les anniversaires du mois de Juin

- 02 juin :** Konan Anne-Marie, Yapi Atome Boniface, Amaka Nee Koffi Affo Marie Florence
- 03 juin :** Kouame Affoua Régina,
- 04 juin : Otrou Eric-Cyrille,
- 05 juin :** Mlingui Ep.Kore Marie-Laure Chantal,
- 06 juin :** Niamba Armelle Nelly, Tuo Chahoua Berthe,
- 07 juin :** Faittey N'zebo Djamand, Minoungou Windiso Anethe, Sidibe Aminata,
- 08 juin :** Bile Stephane, Yeo Kolo Zoumana,
- 09 juin:** Yapobi Nee Kouassi Brou Akissi Nadege, Ahoure Krahonon Diane
- 10 juin :** Kouame N'goran Helene, Niamke N'guessan Blaise Arnaud,
- 11 juin :** Kouadio Dangui Hortense, Aidara Ouesse Assane,
- 12 juin:** Poro Bi Lizie Maurice, Adja Nee Codo Georgine, Coulibaly Mohamed Carna,
- 14 juin :** Kossere Patrick-Elisee, Kone Minata, Elloye Nee Ehouman Evelyne Nadege, Koffi Kouadio Williams S.,
- 15 juin :** Kouassi Ogou Bouagui Anicet, Kouassi Obbin Marius-Herve, Tanoh Larissa Christelle,
- 16 Juin :** Sakande Fatoumata, Bandama Nee Kouakou Affoue,
- 17 juin :** Koffi Brou Jean-Baptiste, Coulibaly Faignan Kolho,
- 18 juin :** Yapo Aboueu Alice,
- 20 juin :** Dagou Zerehonon Yvonne, Coulibaly Goyre Adiaratou, Yeo Dounignakami,
- 22 juin :** Assemien Magni Inès M.,
- 24 juin :** Koffi Emmanuel,
- 25 juin :** Kone Rodrigue Dognihoua, Mariko Aliou,
- 26 juin :** Miezan Bognini O. Emilia,
- 27 juin :** Alloman Obrou Guy Michel.
- 28 juin :** Diby Konan Gervais, N'doua Malah Charlotte, Kodja Ago Jean-Claude
- 29 Juin :** Koi Karine Paule Emmanuelle, Amani Kouassi
- 30 Juin :** Traore Vessaly

MESSAGE QUALITE

Le sujet de ce mois est consacré à la qualité de la présentation de nos courriers électroniques. En effet, dans le cadre du projet accueil, un ensemble d'actions avait été défini, dont l'une d'entre elles concernait l'uniformisation de nos signatures électroniques ainsi que de la présentation de la page de rédaction de nos messages électroniques.

Pour rappel, il avait été noté que de façon générale le format de nos courriers électroniques était différent d'un collaborateur à un autre, causant souvent des désagréments à leurs destinataires.

C'est donc pour pallier ce problème qu'il a été défini un ensemble de dispositions, visant à harmoniser la présentation de nos courriers électroniques, en vue d'améliorer davantage l'image de notre banque et de nos filiales.

En effet, ces dispositions définissent :

- Le mode d'utilisation des formules de politesse, qui s'adaptent selon qu'il s'agisse d'un collaborateur de rang inférieur, du même rang, d'un supérieur hiérarchique, ou d'un correspondant extérieur à la BNI (voir le tableau des formules de politesse électroniques transmis à tout le personnel par la messagerie interne) ;
- Le format de nos signatures électroniques tel que ci-après présenté :
 - Police : Times New Roman
 - Taille de police : Prénoms & Nom (9) / Les autres informations (8,5)

Arrivées :

Toure El-Hadj Daouda, Fofana Mienfoun, Coulibaly Faignan Samm Kolho H., Yeo Dounignakami, Atse Chiassi Rachel, Koffi Kouadio Williams Stephane, Bledi Edwige, Koffi Etchie Sirima Laetitia, Kouassi Adjoua Linda, Coulibaly Essekon, Ahibo Blai Linda, Ouattara Fatoumata, Nondiguy Agnes Denise, N'goran Koffi Damien, N'diaye Amath Ahondjo, Kouadio Nee Tiene Aminata, Koffi Emmanuel, Gossan Lionelle Desiree Kouso, Dia Epouse Kouame Linda Nadege, Kone Aminata, Kpangni Ange Ehia Marie C. Kablan, Sery Epouse Coulibaly Jeanne-Estelle, Brou Amoin Estelle-Amandine, Ouattara Fandaha, Avoaka Serge-Olivier Stephane, Kouassi Kouadio Serge Olivier, Kouadio Kan Valery.

Départs :

Yoboué Kouadio Antoine, Hamza A. Nadia.

Couleur de police : (Vert olive)

- Intensité de police : Tél ; Cel ; Fax ; E-mail (non gras) / Prénoms & Nom.



Prénoms & Nom
 Direction
 Département / Service ou Agence
 Fonction occupée
 Tél : (225) XX XX XX XX
 Cel : (225) XX XX XX XX
 Fax : (225) XX XX XX XX
 E-mail : prénom.nom@bni.ci



Prénom(s) & NOM
 Fonction occupée
 Tél : (225) XX XX XX XX
 Cel : (225) XX XX XX XX
 Fax : (225) XX XX XX XX
 E-mail : prénom.nom@bni.ci



Prénom(s) & NOM
 Fonction
 Tél : (225) XX XX XX XX
 Cel : (225) XX XX XX XX
 Fax : (225) XX XX XX XX
 E-mail : valerie.aguie@bni.ci

NB :

- Le nom du département est à écrire entièrement lorsque nous n'appartenons qu'à ce département et non à un service qui en dépend.
- Ecrire seulement les initiales du département lorsque nous appartenons à un service qui en dépend.
- Que l'on appartienne à un Département seulement ou à un service du Département, le nom de la Direction est à écrire entièrement.

• La présentation de la page de rédaction du message qui doit être en fond blanc, sans image(s), ni maxime(s) ou pensée(s).

• La police utilisée pour la rédaction du message qui doit être en Times New Roman ou Gill Sans MT.

Convaincus que l'amélioration de l'image de notre Banque est un souci permanent pour l'ensemble du personnel, nous savons pouvoir compter sur votre implication pour l'harmonisation complète du format de nos courriers électroniques.

Equipe projet « Accueil ».

Océan Ojuey